

**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 15 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents : Rémi CACHAT, Christelle ETIENNE, Cécile GRANGER, David JURDIC, Viviane LASCOMBE, Thierry MAISONNIAL, Marlène POULENARD, Martine ROUMEZY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE, Valentine VIALETTE

Absents :

Yannick CANCADE

Agnès de RETZ (pouvoir à Martine ROUMEZY)

Mikaël DUBICKI (pouvoir à Cindy VIALETTE)

Jean-Marc LOTHEAL (pouvoir à Christelle ETIENNE)

Laurence MOLARD (pouvoir à Cécile GRANGER)

Christophe REY (pouvoir à Damien BAYLE)

En Exercice : 18

Présents : 12

Absents : 6

- dont représentés : 5

Votants : 17

Madame Martine ROUMEZY est nommée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-039

Inscrite sous le n°1 de l'ordre du jour

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'AIDE SEPICALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE

- Considérant l'intervention pour certains élèves de l'école publique de Boulieu-lès-Annonay d'un enseignant spécialisé du Réseau d'Aide Spécialisé aux élèves en Difficulté (RASED) ;
- Considérant la demande de l'enseignante en charge des élèves de Boulieu-lès-Annonay,
- Considérant l'accord de la commune de Peaugres à laquelle est rattachée cette enseignante, de gérer les dépenses en lien avec son intervention à l'école de Boulieu-lès-Annonay,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à verser à la Commune de Peaugres, commune de rattachement de l'enseignante, une subvention de 30 € au titre des élèves de l'école publique St-Exupéry, pour l'achat de petit matériel pédagogique pour l'année scolaire 2025/2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser à la Commune de Peaugres, commune de rattachement de l'enseignante affectée au RASED pour Boulieu-Lès-Annonay, une subvention de 30 € au titre des élèves de l'école publique St-Exupéry, pour l'achat de petit matériel pédagogique pour l'année scolaire 2025/2026.
- **DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au budget primitif de la commune pour 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire, Damien BAYLE

La secrétaire M. ROUMEZY



REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 15 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents : Rémi CACHAT, Christelle ETIENNE, Cécile GRANGER, David JURDIC, Viviane LASCOMBE, Thierry MAISONNIAL, Marlène POULENARD, Martine ROUMEZY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE, Valentine VIALETTE

Absents :

Yannick CANCADE

Agnès de RETZ (pouvoir à Martine ROUMEZY)

Mikaël DUBICKI (pouvoir à Cindy VIALETTE)

Jean-Marc LOTHEAL (pouvoir à Christelle ETIENNE)

Laurence MOLARD (pouvoir à Cécile GRANGER)

Christophe REY (pouvoir à Damien BAYLE)

En Exercice : 18

Présents : 12

Absents : 6

- dont représentés : 5

Votants : 17

Madame Martine ROUMEZY est nommée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-040

Inscrite sous le n°2 de l'ordre du jour

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION « LIRE ET FAIRE LIRE » AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE L'ARDECHE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Boulieu-Lès-Annonay participe à l'opération « Lire et Faire lire » dispositif national et programme culturel tendant à développer le plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle porté par la Fédération des Œuvres Laïques d'Ardèche.

Il ajoute que dans le cadre de cette opération, la Fédération des Œuvres Laïques d'Ardèche organise et coordonne l'intervention de bénévoles de plus de 50 ans au sein des écoles et leur propose des formations.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite proroger cette opération pour l'année scolaire 2025/2026 étant précisé que cette prestation représente une participation de la Commune à hauteur de 140 € par an pour 2 ou 3 classes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de reconduire l'opération « lire et faire lire » pour l'année scolaire 2025/2026

- **CHOISIT** de mettre en place cette opération et s'engage à verser la participation financière de 140€.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Fédération des Œuvres Laïques d'Ardèche

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire
Damien BAYLE

La secrétaire de séance
Martine ROUMEZY



**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 15 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents : Rémi CACHAT, Christelle ETIENNE, Cécile GRANGER, David JURDIC, Viviane LASCOMBE, Thierry MAISONNIAL, Marlène POULENARD, Martine ROUMEZY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE, Valentine VIALETTE

Absents :

Yannick CANCADE

Agnès de RETZ (pouvoir à Martine ROUMEZY)

Mikaël DUBICKI (pouvoir à Cindy VIALETTE)

Jean-Marc LOTHEAL (pouvoir à Christelle ETIENNE)

Laurence MOLARD (pouvoir à Cécile GRANGER)

Christophe REY (pouvoir à Damien BAYLE)

En Exercice : 18

Présents : 12

Absents : 6

- dont représentés : 5

Votants : 16

Madame Martine ROUMEZY est nommée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-041

Inscrite sous le n° 3 de l'ordre du jour

OBJET : AUTORISATION DE CEDER LE LOT 2 DU PA 0070412500005 (PARCELLES AH 132-133-134-135) POUR LA CONSTRUCTION DE LOCAUX A USAGE MEDICAUX OU PARAMEDICAUX

Monsieur Benjamin SERVE ne prend pas part au débat et au vote pour cette délibération.

Vu l'avis du service des domaines en date du 06/11/2024,

Vu le permis d'aménager 0070412500005,

Considérant le projet de construction d'un pôle santé destiné à regrouper plusieurs professionnels à proximité du centre bourg de Boulieu-Lès-Annonay, avec locaux à louer ou non, à usage professionnel purement médical ou paramédical ;

Considérant que le projet de construction d'un pôle santé constitue un projet d'intérêt général;

Considérant que le CCAS a transmis les parcelles AH 132-133-134 et 135 à la commune pour un Euro symbolique afin que ces terrains soient affectés à un projet à usage médical ou paramédical à un prix abordable;

Considérant que, dans le cadre de l'implantation de ce pôle santé, les aménagements de stationnement et de cheminement ne peuvent être portés que par la commune en englobant les travaux de la Place du Vercors;

Monsieur le Maire explique que la commune a la possibilité de céder le lot 2 du PA 0070412500005 de 343 m² (cf. plan annexé) au prix de 108,30 Euros/m² à SCI Phase. Ce prix comprend l'acquisition à hauteur de 50 Euros/m², en dessous de l'estimation des Domaines pour prendre en compte l'intérêt général du projet, et 58,30 Euros/m² correspondant à une participation forfaitaire pour l'aménagement des stationnements règlementaires porté par la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de vendre le lot 2 du PA 0070412500005 de 343 m² au prix de 108,30 Euros/m² à SCI Phase

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents et actes en lien avec cette acquisition

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Damien BAYLE

Pour extrait conforme

La secrétaire, Martine ROUMEZY

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY Séance du 15 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents : Rémi CACHAT, Christelle ETIENNE, Cécile GRANGER, David JURDIC, Viviane LASCOMBE, Thierry MAISONNIAL, Marlène POULENARD, Martine ROUMEZY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE, Valentine VIALETTE

Absents :

Yannick CANCADE

Agnès de RETZ (pouvoir à Martine ROUMEZY)

Mikaël DUBICKI (pouvoir à Cindy VIALETTE)

Jean-Marc LOTHEAL (pouvoir à Christelle ETIENNE)

Laurence MOLARD (pouvoir à Cécile GRANGER)

Christophe REY (pouvoir à Damien BAYLE)

En Exercice : 18

Présents : 12

Absents : 6

- dont représentés : 5

Votants : 17

Madame Martine ROUMEZY est nommée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-042

Inscrite sous le n° 4 de l'ordre du jour

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL 2025

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements et à des ouvertures de crédits en section de fonctionnement et d'investissement du Budget principal 2025,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du budget principal 2025 comme suit :

- Ouverture de crédits en section de fonctionnement pour les intérêts à venir de la ligne de trésorerie
- Ouverture de crédits en section d'investissement relatives à la rénovation du stade de foot sinistré par la crue du 17 octobre 2024 et inscriptions des subventions sollicitées

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Imputation	BP2025	DM	BP+DM	Imputation	BP2025	DM	BP+DM
66111		1 047,00 €	1 047,00 €				
6184	3 000,00 € -	1 047,00 €	1 953,00 €				
TOTAL DF		0,00		Total RF		0,00	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Imputation	BP2025	DM	BP+DM	Imputation	BP2025	DM	BP+DM
2128 (21)	0,00	574 000,00	574 000,00	1321 (13)	0,00	136 108,06	136 108,06
				13251 (13)	0,00	100 000,00	100 000,00
				1328 (13)	0,00	100 000,00	100 000,00
				1328 (13)	0,00	113 423,38	113 423,38
				1641 (16)	0,00	124 468,56	124 468,56
TOTAL DI		574 000,00	574 000,00	Total RI		574 000,00	574 000,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal 2025 comme énoncé ci-dessus
- **PREND NOTE** que les sections de fonctionnement et d'investissement sont modifiées en conséquence

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Damien BAYLE

Pour extrait conforme

La secrétaire, Martine ROUMEZY



A handwritten signature in blue ink, identified as Martine Roumezy, is written to the right of the official stamp.

**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 15 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents : Rémi CACHAT, Christelle ETIENNE, Cécile GRANGER, David JURDIC, Viviane LASCOMBE, Thierry MAISONNIAL, Marlène POULENARD, Martine ROUMEZY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE, Valentine VIALETTE

Absents :

Yannick CANCADE

Agnès de RETZ (pouvoir à Martine ROUMEZY)

Mikaël DUBICKI (pouvoir à Cindy VIALETTE)

Jean-Marc LOTHEAL (pouvoir à Christelle ETIENNE)

Laurence MOLARD (pouvoir à Cécile GRANGER)

Christophe REY (pouvoir à Damien BAYLE)

En Exercice : 18

Présents : 12

Absents : 6

- dont représentés : 5

Votants : 17

Madame Martine ROUMEZY est nommée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-043

Inscrite sous le n°5 de l'ordre du jour

Objet : VENTE D'UN DETACHEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE AA 91 SUR LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY

Monsieur le Maire fait part du souhait de la société BF Moteur d'acquérir un détachement de la parcelle AA 91 d'environ 4031m² située à coté de sa propriété en vue d'une extension. L'estimation du 31/07/2025, fournie par le service des Domaines est de 26€ le m².

Monsieur le Maire propose de vendre le détachement de la parcelle AA 91 au prix de 30€ le m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **EMET** un avis favorable en vue de la vente décrite ci-dessus

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme

Le Maire
Damien BAYLE

La secrétaire de séance
Martine ROUMEZY



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Martine Roumezy', is written next to the official stamp.

**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 15 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents : Rémi CACHAT, Christelle ETIENNE, Cécile GRANGER, David JURDIC, Viviane LASCOMBE, Thierry MAISONNIAL, Marlène POULENARD, Martine ROUMEZY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE, Valentine VIALETTE

Absents :

Yannick CANCADE

Agnès de RETZ (pouvoir à Martine ROUMEZY)

Mikaël DUBICKI (pouvoir à Cindy VIALETTE)

Jean-Marc LOTHEAL (pouvoir à Christelle ETIENNE)

Laurence MOLARD (pouvoir à Cécile GRANGER)

Christophe REY (pouvoir à Damien BAYLE)

En Exercice : 18

Présents : 12

Absents : 6

- dont représentés : 5

Votants : 17

Madame Martine ROUMEZY est nommée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-044

Inscrite sous le n°6 de l'ordre du jour

OBJET : SOUSCRIPTION D'UNE OUVERTURE DE CREDIT DE FONCTIONNEMENT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CENTRE EST

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, qu'afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et faire face à tout risque de rupture de paiement, la commune de Boulieu-lès-Annonay peut avoir recours à une ligne de trésorerie.

Celle-ci permet de couvrir le décalage entre le paiement des factures et l'encaissement des recettes, dans un délai court (le jour même si le tirage est demandé avant 10 heures), assurant ainsi la continuité de fonctionnement de la commune.

Il rappelle également que les crédits procurés ici n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne correspondent pas à une ressource budgétaire. Ils sont destinés à combler un éventuel manque de trésorerie, ce qui signifie qu'ils ne sont utilisés qu'en cas de nécessité. Enfin, le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Les caractéristiques du crédit de fonctionnement proposé sont les suivantes :

OBJET	FINANCEMENT DES BESOINS DE TRESORERIE LIES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT
MONTANT	150 000 €
DUREE	12 mois
TAUX D INTERET	Variable sur la moyenne mensuelle de l'E3M + 0,80 %
TAUX PLANCHER	0,80 %
COMMISSION DE RESERVATION	150 € (0,10 % du montant global de la ligne pour un an)

TYPE D'AMORTISSEMENT	Capital IN FINE
PERIODICITE DES INTERETS	Intérêts payables à terme échu, chaque trimestre civil

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** que la commune de Boulieu-lès-Annonay contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est un emprunt de 150 000 €, sur une durée de 12 mois, aux conditions précédemment énoncées

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier

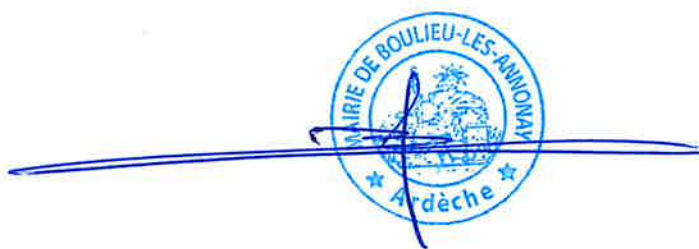
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance
Martine ROUMEZY



Le Maire
Damien BAYLE



**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 15 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents : Rémi CACHAT, Christelle ETIENNE, Cécile GRANGER, David JURDIC, Viviane LASCOMBE, Thierry MAISONNIAL, Marlène POULENARD, Martine ROUMEZY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE, Valentine VIALETTE

Absents :

Yannick CANCADE

Agnès de RETZ (pouvoir à Martine ROUMEZY)

Mikaël DUBICKI (pouvoir à Cindy VIALETTE)

Jean-Marc LOTHEAL (pouvoir à Christelle ETIENNE)

Laurence MOLARD (pouvoir à Cécile GRANGER)

Christophe REY (pouvoir à Damien BAYLE)

En Exercice : 18

Présents : 12

Absents : 6

- dont représentés : 5

Votants : 17

Madame Martine ROUMEZY est nommée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-045

Inscrite sous le n°7 de l'ordre du jour

Objet : DENOMINATION D'UNE PLACE DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places.

Monsieur le Maire explique qu'il est souhaitable, qu'avec la construction du pôle santé, la place du Vercors et la place Bonheiden soient regroupées et renommées de manière plus explicite.

Monsieur le Maire propose le nom de place du Clocher.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **VALIDE** le regroupement des deux places qui devient place du Clocher

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance
Martine ROUMEZY

Le Maire
Damien BAYLE



**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 15 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents : Rémi CACHAT, Christelle ETIENNE, Cécile GRANGER, David JURDIC, Viviane LASCOMBE, Thierry MAISONNIAL, Marlène POULENARD, Martine ROUMEZY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE, Valentine VIALETTE

Absents :

Yannick CANCADE
Agnès de RETZ (pouvoir à Martine ROUMEZY)
Mikaël DUBICKI (pouvoir à Cindy VIALETTE)
Jean-Marc LOTHEAL (pouvoir à Christelle ETIENNE)
Laurence MOLARD (pouvoir à Cécile GRANGER)
Christophe REY (pouvoir à Damien BAYLE)

En Exercice : 18

Présents : 12

Absents : 6

- dont représentés : 5

Votants : 17

Madame Martine ROUMEZY est nommée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-046

Inscrite sous le n°8 de l'ordre du jour

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE « L'AMELIORATION DES LOCAUX DE CHASSE »**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire que la toiture du local de chasse situé 906 Rue Ferdinand Janvier et occupé par l'Association Communale de Chasse Agréée soit rénovée. A ce titre, la région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place une aide financière afin d'améliorer les locaux de chasse. Cette aide concerne notamment les travaux de rénovation des locaux existants. Le pourcentage d'aide de cette subvention est de 30 % maximum du montant des travaux, sans plafond de subvention.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter cette aide auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au taux de 30 % du montant de la rénovation de la toiture estimé à 11 297,44 € HT, soit un montant de 3 389,23 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **DONNE** mandat à son maire pour solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif de « l'amélioration des locaux de chasse »

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette aide.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme

Le Maire
Damien BAYLE

La secrétaire de séance
Martine ROUMEZY